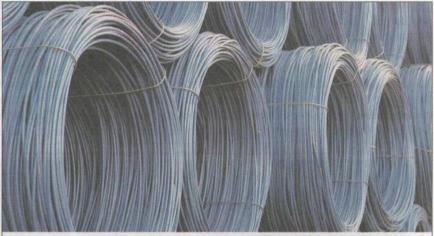


Sidérurgie

Trois ans de «protection» de plus pour Sonasid

- Application imminente sur les importations de fil machine et fer à béton
- L'Etat fixe les contingents pour 2016
- Un droit additionnel de 0,55 DH/kg sur les flux hors quota

C'EST parti pour la «Saison 2» des mesures de sauvegarde visant le fil machine et le fer à béton. Le ministère de l'Industrie et celui chargé du Commerce extérieur s'apprêtent à publier au Bulletin officiel un arrêté conjoint fixant les modalités d'application de cette décision de défense commerciale. Celles-ci portent principalement sur la fixation d'un droit additionnel de 0,55 DH/kg



Le département du Commerce extérieur table sur un risque accru et imminent d'augmentation des importations, en raison notamment de la surcapacité des producteurs européens et chinois (Ph. L'Economiste)

prêtent à publier au Bulletin officiel un arrêté conjoint fixant les modalités d'application de cette décision de défense commerciale. Celles-ci portent principalement sur la fixation d'un droit additionnel de 0,55 DH/kg sur les importations hors quota. Des contingents de 120.000 et 72.000 tonnes ont ainsi été retenus par les autorités, respectivement pour le fil machine et le fer à béton. Ils s'appliqueront jusqu'au 31 décembre 2016.

Ceux-ci passeront ensuite à 133.100 tonnes en 2017 et 146.400 tonnes en 2018 pour le fil machine. Quant au rond à béton, les contingents d'importation devraient aussi évoluer à 79.800 tonnes en 2017 et 87.800 l'année suivante.

Si les importateurs perdent en marge de manœuvre, cette mesure soulage principalement la production locale regroupée au sein de l'Association des sidérurgistes du Maroc (ASM). En tête de file des producteurs nationaux, figure Sonasid (100% de la production nationale de fil machine et 54% du segment fer à béton). Dans le rapport de détermination des impacts des importations sur les filières locales, les arguments fusent. «Au cours de 2013, les importations de fil machine ont gardé leur tendance haussière

(+36%) et se sont maintenues à un niveau élevé en 2014», relève-t-on auprès de la tutelle. Pour l'ensemble de la période 2011-2014, l'accroissement des importations atteint 127%. L'application des premières mesures de sauvegarde (2013-2015) avait tout de même freiné les flux avec une baisse de l'ordre de 10% en 2014 et 12% pendant le premier semestre 2015 par rapport à la même période l'année précédente.

Quant au fer à béton, «les importations ont doublé en 2012 par rapport à une année auparavant et ont quasiment triplé en 2013», selon les indications des autorités du Commerce extérieur. Malgré une légère diminution en 2014 à la suite de l'application de la mesure de sauvegarde, les importations ont plus que doublé par rapport à 2012. La tutelle en a conclu la nécessité de proroger la mesure de sauvegarde, accédant ainsi aux requêtes des industriels de l'ASM. La plupart des investissements réalisés depuis 2013 ont été effectués pour le maintien et la survie de la branche qui était en phase de restructuration financière et sociale. Les industriels nationaux sont aujourd'hui en train de finaliser un important programme d'ajustement structurel incluant des mesures collectives et des projets individuels. L'un des objectifs principaux de ce plan est de renforcer les facteurs de compétitivité de la filière.

Safall FALL

Pour réagir à cet article: courrier@leconomiste.com